

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 52 (1914)
Heft: 1

Artikel: Lo rena et l'ètiairu
Autor: Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-210129>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 3 janvier 1914 : Le bon abonné. — Lo renâ et l'ètiairu (Marc à Louis). — A propos du 24 janvier 1798 (L. Mogeon) (A suivre). — Tout simplement (Ad. Villemard). — Les pièces de J. Monnet et M.-E. Tissot. — Vieilles chansons du Nouvel-An. — Anciennes formules de politesse. — Les gens comme ils sont.

LE BON ABONNÉ

Il y a de cela quelques mois, un journal parisien publiait sous le titre : *L'abonné modèle*, les lignes que voici : Nous les abrégons un peu :

« Rien de plus précieux pour un journal ni de plus réconfortant que de se sentir en communion avec ses abonnés : la sympathie du fidèle lecteur fait oublier bien des peines. En France, elle se traduit par des lettres qui portent à l'écrivain des éloges et des encouragements. En Allemagne, il n'est guère de journal qui ne reçoive, après un bon article, des fleurs, des fruits ou même des légumes. Pareil usage existe en Hongrie. On cite un journal, le *Egyetertes*, dont un seul abonné nourrit pendant longtemps toute la rédaction. Ravi de rencontrer dans l'*Egyetertes* un interprète exact de ses vœux, il envoyait chaque jour des jambons, des pieds et des andouilles, des saucisses, toutes les délicatesses, enfin, qui se peuvent tirer du porc, en qui rien ne se perd.

« Mais un journal ne vit pas seulement de porc, et la minute vint où l'*Egyetertes*, battu par des destins contraires, dut envisager une liquidation. Ses rédacteurs, rassemblés pour la dernière fois, discutaient la formule de l'adieu aux lecteurs, lorsqu'on annonça M. Bimbo — c'est le nom de l'abonné modèle, qui est, en même temps, le plus puissant marchand de porcs de l'Europe centrale. On le fit entrer. A peine introduit, il comprit, à la tristesse peinte sur les visages, qu'il se passait quelque chose de grave. En deux mots, il fut au courant. Alors, tirant de sa poche un carnet, griffonnant une signature au bas d'une feuille de chèques, il remit d'un trait de plume l'*Egyetertes* à flot ».

Le Conteur, lui, n'en demande pas autant ; il est plus modeste. Il lui suffit, pour l'aider à accomplir la mission patriotique qu'il s'est proposée, il y a plus de cinquante ans, et à laquelle nous croyons pouvoir dire qu'il n'a jamais failli, de la fidélité précieuse de ses abonnés. Tout ce qu'il leur demande de plus, c'est de lui trouver, dans leur entourage, de nouveaux amis, afin de lui permettre de nouveaux progrès et une nouvelle dose de gaieté. Les temps sont durs.

Une vocation. — Deux amis parlent de leur avenir.

— J'ai beaucoup de volonté, dit l'un, et je me suis juré que j'arriverai à gagner de l'argent avec la peinture.

— Mais, certainement. Excellente idée. Fais-toi donc marchand de couleurs.

LO RENA ET L'ËTIAIRU

On galé petit ètiairu,
Tot pllein de vya, tot vi, tot dru,
La tiuva hiauta, sein vergogne,
Allàve rupâ dâi z'alogne.
Tot d'on coup, vè on boutsenâ,
Sè tràove prâ pè on renâ.
(Porquie lài a-te de cliau bite
Que fant dâo mau âi pllie petite?)
— Aussi pedhî! mon bon monsu,
Vo n'ite pas croûto, l'è su!
Que lài dit la bite rossetta.
Laiissé mé oncora 'n hâoretta.
— Dâi rave! lài dit lo renâ.
N'é pas lezi de bambanâ.
— Eh bin! dèvant de mè reduire,
Laiissé mè fère mè prèire!
— Tè prèire? qu'è-te que cein?
Oquie que fant lè poure dzein,
Que fâ lo viardzet¹, attiutâde :
Cliiau que dzemeliant, lè malade,
Que l'ant fâuta de reveindzi
Le prèiant po sè soladzi.
Quemet ie fant? L'è bin facile.
On sè tint dinse, bin treinquillo,
On djeint lè piaute dè dèvant,
On âovre adan lè get bin grand
Ein guegneint d'amon dâi z'ètâle,
Pè lo coutset de cliiau sapalle,
La tita hiauta, bin setâ,
Sein budzi, sein èquavâtâ,
Et on dit : « Bon Dieu dâi verdzasse,
Dâi renâ, dâi lau, dâi lemasse,
l'è ma fâi bin fâuta de tè !
Câ su dein on rido papet. » —
Lo renâ vo cein accutâve...
La potta d'avau lài allâve,
Po sè moquâ de l'ètiairu
Sè sitè su son pètairu,
Djeint lè piaute, làive lè get
Et guegne dau cotè dau ciet.
Mâ l'ètiairu que sè veillîve,
Sè ludze... prout... permi lè pive,
S'aguelhi su on sapalon
Et fâ dinse a noutron luron :
« Lo Dieu dâi renâ, dâi verdzasse
M'a de tè dere stasse,
A tè et ti lè moquérânt : [blliant. »
« Quand l'è qu'on vâo prèi, faut pas fère asseim- »
MARC A LOUIS.

A PROPOS DU 24 JANVIER 1798

Deuxième article.

CETTE rédaction hâtive et même obscure dans sa seconde partie provoqua-t-elle un mécontentement chez ceux qui en prirent connaissance et trouva-t-on que décidément c'était aller trop loin que de parler d'aveuglement, de haine, parce que peut-être d'aucuns avaient l'idée qu'au lieu d'obtenir des Bernois les améliorations nécessaires on devait en prendre le souci soi-même ? Le fait est que quelques heures après, soit le soir, une seconde édition paraissait, expurgée : elle ne contenait plus le passage relatif à la République lémannique, mais on laissait subsister celui-ci qui venait tôt après :

¹ Ètiairu, viardzet, verdzasse, trois synonymes d'écu-reuil.

« ... On vous parle d'une réunion prochaine à la République française. Il n'en est rien, chers frères, il n'en est rien... »

Le Deux-Cent, quoique visiblement embarrassé, ne restait pas inactif ; il prend la défense des « réclamans » et il espère que le « Gouvernement » répondra favorablement à de justes demandes, de sorte que les « troupes étrangères » n'aient plus de motif valable à invoquer pour « entrer sur notre territoire ». Le péril semble venir de France et non de Berne, en qui on a encore confiance.

Le 13, le trésorier De Gingins fait savoir au public qu'il ne doit ajouter aucune foi à tout écrit non signé ou non revêtu du sceau du gouvernement. Le 15 janvier, la Diète d'Aarau envoie une délégation à Lausanne pour essayer un rapprochement, tandis que, au contraire, de Weiss, le bailli de Moudon lance une proclamation qui, on peut le dire en style imagé, met le feu aux poudres ; nommé généralissime des troupes bernoises, il déclare le 17 janvier que les Vaudois répondront sur leur tête de l'assaut qui pourrait être donné au Château de Lausanne. Louis Cassat réplique immédiatement au nom du Comité de Réunion :

« Quels pourraient donc être nos torts à vos yeux, M. le général ? Serait-ce d'avoir prononcé avec énergie notre vœu pour que l'empire des lois remplace enfin celui des hommes ? Serait-ce, après l'engourdissement d'un long sommeil, d'avoir enfin levé la tête et réclamé avec respect, mais avec force, les droits trop longtemps méconnus que nous avaient accordés les anciens Helvétiens et qui nous ont été garantis par une puissance amie et protectrice... »¹

Le belliqueux de Weiss monte sur ses grands chevaux. D'une main il présente « la paix, la concorde, les réformes utiles et le salut de la patrie », à condition que le pays insurgé rentre dans l'ordre ; de l'autre, il fait voir son épée, la guerre civile et externe, la destruction du plus heureux des peuples, l'horreur de vos concitoyens, la mort sur vos têtes et la malédiction céleste sur vous et vos descendants. Choisissez ».

A plus de cent ans de distance, ce langage fait sourire, mais à l'époque où il fut tenu, rien ne garantissait que tout ce passât en douceur et que la première révolution vaudoise serait presque une idylle.

Le président De Bons du Comité de Réunion relève le gant :

« Quels pourraient donc être nos torts à vos yeux, Monsieur le général ?... Serait-ce, après l'engourdissement d'un long sommeil, d'avoir enfin levé la tête et réclamé avec respect, mais avec force, les droits trop longtemps méconnus que nous avaient accordés les anciens Helvétiens... »

II

Le 18 janvier, le Comité de surveillance, institué par le Deux Cent, adressait aux communes du bailliage de Lausanne une circulaire pour

¹ C'est nous qui soulignons.